

Tarifs 2024

des missions du **CDG 25**

Collectivités et établissements non affiliés



Le **CDG 25**, votre partenaire ressources humaines

Mise à jour le 29/11/2023

Précisions



Sur les tarifs

Pour les missions du socle (article L.452-39 du code général de la fonction publique : appui technique indivisible à la gestion des ressources humaines), le taux de la contribution, assise sur la masse des rémunérations versées aux agents relevant de la collectivité, telles qu'elles apparaissent aux états liquidatifs mensuels ou trimestriels dressés pour le règlement des charges sociales dues aux organismes de sécurité sociale au titre de l'assurance maladie, est défini annuellement par le conseil d'administration du CDG25 avant le 30 novembre pour application à partir du 1er janvier de l'exercice suivant.

La contribution est liquidée et versée annuellement avant le 31 mars selon les modalités suivantes :

Masse des rémunération année N-1 X
taux applicable au 1er janvier N =
contribution année N

Pour les missions complémentaires (articles L452-40 à L452-48 du code général de la fonction publique), Les conditions financières liées à chaque mission sont définies par délibération du conseil d'administration du CDG25. Ces contributions font l'objet de titres de recettes établis par le CDG25 accompagnés d'un état détaillant l'ensemble des missions effectuées par le CDG25 et facturées à la collectivité. Ces missions donnent lieu à contribution au CDG25 qu'après service fait.

CONTRIBUTION

Délibération n° 2023-16 du 28 juin 2023

Missions Socle	0,10%
----------------	-------

	CONTRIBUTION SOCLE	FACTURATION L'ACTE	MODALITES / COMMENTAIRES	
APPUI ET CONSEILS RH				
Conseil et assistance juridique statutaire				
Assistance juridique statutaire	X			
Conseil juridique statutaire		X	200 € / demi-journée 400 € / journée	
Conseil et assistance à la gestion des dossiers de retraite				
Assistance à la fiabilisation des comptes individuels	X			
Assistance à la gestion des dossiers de retraite		X	<i>Délibération en cours</i>	
Conseil et assistance contentieux		X	200 € / demi-journée 400 € / journée	
Médiations		X	300 € / médiation 50 € / heure au-delà de 7 heures Remboursement des frais de déplacement en sus	
Réalisation des enquêtes administratives		X	200 € / demi-journée 400 € / journée	
Bilan des ressources humaines				
			Nombre d'agents	Forfait
			0 à 4	0 €
			5 à 9	100 €
			10 à 19	150 €
			20 à 29	200 €
			30 à 39	300 €
			40 à 49	400 €
			50 à 69	600 €
			70 à 89	800 €
			90 à 99	1000 €
			100 à 150	1500 €
			151 et plus	2500 €
Accompagnement à la réalisation du rapport social unique (RSU)		X		Coût / agent 10 € / agent
Autres études et analyses		X	200 € / demi-journée 400 € / journée	
Conseil en organisation / Audit RH		X	200 € / demi-journée 400 € / journée	
Gestion des allocations chômage		X	100 € / étude de droit 50 € / traitement mensuel	
Assurance statutaire		X	Contrat d'assurance statutaire personnel IRCANTEC Quels que soient le nombre d'agents et la masse salariale : 0 €/an Contrat d'assurance statutaires personnel CNRACL Employant plus de 30 agents CNRACL dont la masse salariale annuelle est : - Inférieure à 2 000 000 € : 1 000 €/an - Supérieure à 2 000 000 € : 2 000 €/an	
Conseil médical	X			
Médecine agréée et de contrôle		X	Convocation en lettre simple : 25 €/expertise Convocation en LR AR : 31 €/expertise Remboursement des frais liés à l'examen de l'agent par un médecin agréé	

CONTRIBUTION
SOCLEFACTURATION
L'ACTE

MODALITES / COMMENTAIRES

ÉTHIQUE PUBLIQUE

Conseils et avis déontologiques (agents)	X		
Conseils et avis déontologiques (élus)		X	Avis rendu par le référent seul : 97 €/saisine Avis rendu par la formation collégiale : 257€/saisine
Dispositif de signalement d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes		X	500 €/saisine 1 000 €/rédaction de rapport assorti de préconisations

RECRUTEMENTS ET EVOLUTIONS PROFESSIONNELLES

Agence d'intérim		X	8% Appliqués sur la rémunération et charges sociales Forfait minimal de 15 €
Concours et examens professionnels		X	Facturation des concours (nomination des lauréats) et examens (liste des admis) de catégorie C
Conseil et assistance en recrutement			
Assistance au recrutement	X		
Accompagnement procédure recrutement		X	50 € / heure 140 € / test
Conseil en évolutions professionnelles			
Accompagnement individuel de la mobilité des agents hors de leur collectivité ou établissement d'origine	X		
Accompagnement personnalisé en évolution professionnelle		X	50 € / heure Facturation des tests

SANTE ET BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Conseil en prévention		X	
Évaluation des risques professionnels		X	265 € / demi-journée
Ergonomie du travail		X	530 € / journée
Psychologie du travail			
Inspection en santé et en sécurité au travail		X	
Médecine préventive		X	54 € / agent / an
Protection sociale complémentaire			1000 € / contrat / an



CENTRE DE GESTION DU DOUBS
50 AVENUE WILSON
CS 98416
25208 MONTBÉLIARD CEDEX

